

**Séance publique du vendredi 20 novembre 2020**

## **Les sujets phares**

### **Convention de cofinancement relative à la résorption des « points noirs » routiers de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Face aux enjeux de santé publique liés à la qualité de l'air et l'existence de nombreux « points noirs » en matière de circulation routière à l'échelle régionale, l'Etat, les collectivités territoriales - dont le Conseil départemental de Vaucluse - ainsi que les sociétés autoroutières conjuguent leurs efforts pour accélérer la réalisation d'un programme d'opérations. Ainsi, une convention concernant onze opérations, dont deux en Vaucluse, définit les modalités du partenariat financier et les engagements des signataires. Le Département participera à hauteur de 22 M€ à cet important programme doté de 420 M€ sur 10 ans.

### **Onze opérations identifiées, deux en Vaucluse**

#### **1) La connexion entre A7 sud et A9 sud à Orange**

Cette opération portée par Vinci Autoroutes, d'un montant de 60 millions d'euros, consiste à compléter la bifurcation de l'A7 et de l'A9 et à tenir compte des enjeux de trafic sur la commune d'Orange et l'ensemble des réseaux situés au sud de celle-ci jusqu'à Avignon.



### Ces réseaux supportent des flux importants :

- 5 000 véhicules (dont 35 % poids lourds) sur l'échangeur entre A9 et A7 Sud
- 82 400 véhicules par jour sur A7 Nord
- 31 900 véhicules par jour sur A9
- 55 800 véhicules par jour sur A7 Sud

**Autre problématique : la continuité du réseau autoroutier entre les deux rives du Rhône n'est pas assurée.** En effet, le passage entre l'A7 depuis et vers le Sud et l'A9 n'est possible qu'en empruntant le diffuseur urbain d'Orange Centre.

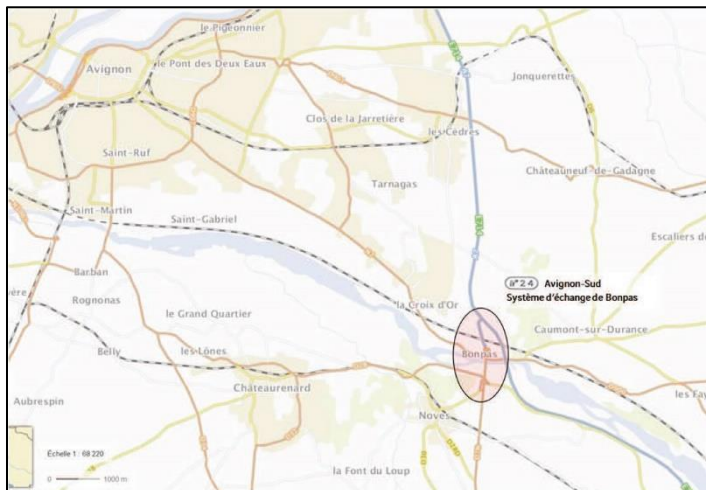
Enfin, en cas d'incident majeur sur l'axe A54/RN 113 reliant l'A7 et l'A9, **il n'existe pas de report entre les régions SUD et Occitanie, plus largement entre l'Italie et l'Espagne.**

### Les avantages de cet aménagement

- Assurer la continuité du réseau autoroutier au niveau de la convergence A7/A9
- Extraire de l'échangeur d'Orange Centre le trafic de transit, en particulier poids lourds
- Améliorer la résilience du réseau en cas d'incident sur l'axe 4A54/RN113 au sud.

## 2) Le système d'échanges de BONPAS

Quatre axes majeurs pour le Vaucluse sont concernés par ce réaménagement : l'autoroute A7, la nationale RN 7 en provenance d'Avignon, la RD 900 en provenance de Cavailon et Apt et la RD 7N en provenance des Bouches-du-Rhône.



La configuration du carrefour actuel n'est pas adaptée au trafic (24 000 à 45 000 véhicules par jour), ce qui engendre d'importantes perturbations aux heures de pointe. **Le Conseil départemental de Vaucluse prévoit une reconfiguration de l'échangeur par dénivellation et un réaménagement des axes concernés.**

Le projet est estimé à **25 M€ pour les travaux, avec une participation départementale de 9,5 M€ et une contribution de l'Etat et de la Région à hauteur de 15,5 M€**. Le chantier est prévu pour une durée de six années.

## Les avantages de l'aménagement

- Améliorer les conditions de circulation des trajets pendulaires liés au Grand Avignon et plus largement des secteurs Sud-Est Vaucluse et Nord Bouches-du-Rhône,
- Favoriser le partage multimodal grâce à la création d'un parking de covoiturage (sous maîtrise d'ouvrage Vinci Autoroutes) et offrir la possibilité d'en développer d'autres en garantissant des conditions de desserte sécurisées,
- Sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes, s'adapter aux développements futurs du secteur, tant d'un point de vue économique (MIN de Châteaurenard notamment) qu'en matière d'évolution du réseau routier (LEO),
- Faciliter les accès à l'A7 pour les usagers du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône,
- Améliorer les conditions de vie dans les secteurs urbanisés en pacifiant le trafic routier dans les zones traversées et en sécurisant les accès.

## Les neuf autres opérations sur la Région Sud

- 1 - Les travaux de modernisation de la RN 85 entre La Saulce et Gap (Hautes Alpes)
- 2- Le Car à haut Niveau de Service sur A8 entre Villeneuve-Loubet et Antibes (Alpes-Maritimes)
- 3- Le raccordement de la Voie Mathis à l'autoroute A8 – 2ème phase (Alpes-Maritimes)
- 4- Le raccordement de la RM6202 bis à l'A8 vers l'ouest (Alpes-Maritimes)
- 5- Le diffuseur de Mougins n° 42 de l'A8 (Alpes-Maritimes)
- 6- L'échangeur des Bréguières (Alpes-Maritimes)
- 7- L'échangeur de la Bocca «Les Tourrades» (Alpes-Maritimes)
- 8- La fluidification du nœud A8/A51 (Bouches-du-Rhône)
- 9- L'antenne de Miramas - A54 (Bouches-du-Rhône)

